



PLAN LOCAL D'URBANISME DE SUNDHOFFEN

ANNEXES SANITAIRES

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 29/10/2019

Le Maire

Jean-Marc SCHULLER



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

www.ote.fr

1. Eau potable

1.1. COMPETENCE

L'alimentation en eau potable est une compétence assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill (S.I.E.P.I), qui est un syndicat intercommunal à vocations multiples.

En 2014, il approvisionne en eau potable 16 communes au sud de Colmar, dont Sundhoffen.

Le syndicat exerce les compétences suivantes : production, transport, protection des points de prélèvement, stockage, traitement, distribution.

1.2. CAPTAGE – TRAITEMENT – STOCKAGE

L'eau provient de trois forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 11/01/1973 et 17/06/2004 et disposent de périmètres de protection.

L'eau produite et distribuée par le S.I.E Plaine de l'Ill est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur.

Origine de l'eau : En 2009, l'achèvement de l'opération dite du « Kastenwald » a permis de rendre opérationnels trois forages (situés sur le territoire communal de Sundhoffen) ayant pour but la production d'eau potable, qui est pompée à une centaine de mètres de profondeur pour être acheminée – via 9 kilomètres de conduites d'adduction – jusqu'aux 2 sites historiques de production situés aux lieux-dits Dornig et Neuland à Colmar. Viennent compléter ces forages de production les forages de Jebnheim et La Forge ainsi que 2 captages de sources à Walbach et Zimmerbach.

En 2017, ce sont près de 8 Millions de m³ d'eau qui ont été produits. La capacité en production des ressources étant de 77 820 m³/jour.

Le stockage de l'eau avant distribution est réalisé dans 7 ouvrages de stockage qui vont de 150 m³ à 20 000 m³ (réservoirs semi-enterrés ou châteaux d'eau).

La qualité de l'eau est bonne et est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

1.3. SCHEMA DES RESEAUX

Voir plan

2. Assainissement

2.1. COMPETENCE

L'assainissement est également une compétence assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III à Sundhoffen. Il assure la collecte et le transport.

Le service est exploité en régie directe.

2.2. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

La commune dispose d'un zonage d'assainissement collectif approuvé.

2.3. SCHEMA DES RESEAUX

Voir plan.

2.4. OUVRAGE D'EPURATION

Le traitement et la collecte des eaux usées relèvent de la compétence Colmar Agglomération et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III ou par le SPANC pour les constructions non raccordées.

Les eaux usées et une partie des eaux pluviales sont acheminées par les collecteurs d'assainissement jusqu'à la station d'épuration du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE) située 200 rue du Ladhof à COLMAR.

Cette station, mise en service en avril 1997, qui utilise une filière de boue activée à aération prolongée, a une capacité nominale de 250 000 équivalents-habitants.

Les eaux y sont dépolluées et traitées avant rejet au milieu naturel (cours d'eau de la Lauch à Herrlisheim-Près-Colmar, du Honengraben à Jepsheim et de l'III à Colmar).

3. Ordures ménagères

3.1. COMPETENCE

La collecte des ordures ménagères est assurée par Colmar Agglomération.

3.2. COLLECTE

La collecte des ordures ménagères est effectuée de manière hebdomadaire, et bimensuelle pour le tri sélectif.

L'année 2015 a été marquée par l'extension de la collecte des bios déchets à Sundhoffen. Ce changement a été précédé d'un changement de seaux à partir de l'été 2014, qui a permis de retrouver un confort lié à cette collecte en réduisant les nuisances de stockage des déchets en plein été et par fortes chaleurs notamment.

Déchèterie

Deux déchèteries sont accessibles aux habitants de Sundhoffen à Colmar et Horbourg-Wihr.

Points d'apport volontaire

De nombreux points d'apport volontaire pour le verre et les habits usagers sont implantés sur le territoire communal :

3.3. TRAITEMENT

Les bios déchets sont méthanisés sur le site d'Agrivalor à Ribeauvillé. Le coût de traitement est inférieur à celui des ordures ménagères incinérées (54,2€ HT la tonne de bios déchets méthanisée pour 70,51€ HT la tonne d'ordures ménagères incinérée).